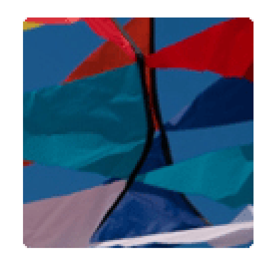


Prêt Permis à un euro par jour



Apprenez dès maintenant à conduire et passez votre permis pour un euro par jour.

EN BREF

Vous avez entre 15 et 25 ans… Avec Banque Populaire, vous pouvez bénéficier de l'opération « Permis à un euro par jour ».
Le permis à un euro par jour a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements de crédit et les écoles de conduite. Il vous permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro (vous ne remboursez que le capital avec un remboursement d'un euro par jour).
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Points Forts

- Vous ne remboursez pas d'intérêts, ceux-ci sont pris en charge par l'État.
- Vous ne payez aucun frais de dossier.
- Le montant du prêt est versé directement à l'école de conduite.
- Vos remboursements sont peu élevés : l'équivalent d'1 €/jour[(1)].

[(1)] Si vous n'avez pas souscrit une assurance facultative.

EN DETAIL

Bénéficiaires

Vous pouvez bénéficier du prêt "Permis à 1 € par jour" si :

- Vous financez votre 1ère formation à la conduite et à la sécurité routière ;
- Vous avez entre 15 et 25 ans ;
- Vous êtes inscrit au permis B, dans une auto-école partenaire de l'Etat pour cette opération.

Si vous avez moins de 18 ans, le prêt doit être souscrit par vos représentants légaux.
Si vous avez au moins 18 ans, vous souscrivez le prêt seul si vos revenus sont suffisants, sinon vous souscrivez avec vos représentants légaux.

Vous ne pouvez bénéficier qu'une seule fois du prêt "Permis à 1 € par jour".

Montant et durée du remboursement

Le montant du prêt est déterminé librement par l'emprunteur dans le cadre des formules proposées sous réserve qu'il n'excède pas le montant inscrit dans le contrat de formation signé par l'élève ou son représentant légal.

Pour financer votre permis, il existe 4 formules d'emprunt sans frais de dossier, 600, 800, 1000 ou 1200 €, associées à une durée déterminée :

- 600 € : vous remboursez 20 échéances mensuelles de 30 € :
  - si vous obtenez une aide financière directe de l'État ou d'une collectivité locale ;
  - si vous avez un apport personnel.
- 800 € : vous remboursez 26 échéances mensuelles de 30 € et 1 échéance de 20 €.
- 1 000 € : vous remboursez 33 échéances mensuelles de 30 € et 1 échéance de 10 €.
- 1 200 € : vous remboursez 40 échéances mensuelles de 30 €.

Durée de remboursement

Calculée à partir du montant emprunté divisé par le montant de 30 € remboursé chaque mois et ne pourra dépasser 40 mois.

Taux Annuel effectif Global fixe (TAEG)

0 %.

Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle

Pour un Prêt Personnel en faveur des jeunes de 15 à 25 ans pour financer la formation au permis de conduire, d'un montant maximum de 1 200 €, sur 40 mois au taux débiteur annuel fixe de 0%, **40 mensualités de 30 €.Taux Annuel Effectif Global fixe de 0%.** Frais de dossier de 0€. Coût de l'assurance ABP Vie facultative : 0,84€ par mois (*) qui s'ajoute à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 33,60€. Taux annuel effectif de l'assurance : 0,16%. **Montant total dû par l'emprunteur,** hors assurance facultative : **1200 €. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Tarification

aucun frais de dossier.

Fonctionnement

Mode d'emploi :
1. Choisissez une école de conduite partenaire et vérifier sur le site www.permisauneuroparjour.fr que votre auto-école est bien partenaire de l'opération.
2. Obtenez le devis de votre formation
Évaluez avec l'auto-école le nombre de leçons nécessaires et le budget global du permis.
3. Prenez rendez-vous avec un conseiller Banque Populaire, avec vos parents si vous avez moins de 18 ans. Munissez-vous du devis de l'auto-école et des documents nécessaires au

montage d'un dossier de demande de prêt.

Si votre prêt est accepté et après expiration du délai légal de rétractation, le montant du prêt est versé à votre auto-école. Vous pouvez commencer vos leçons de conduite !

Pièces à fournir pour votre demande de prêt

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile ou attestation d'hébergement ;
- Le contrat de formation avec une auto-école habilitée comportant un certain nombre de mentions obligatoires ;
- Vos derniers relevés de compte si vous avez un compte dans une autre banque ;
- Si vos parents vous aident financièrement, une lettre d'engagement de vos parents sur le montant des sommes régulièrement versées ;
- Si vous êtes boursier(ère), une lettre de domiciliation des versements de la Bourse sur votre compte ;
- Si vous êtes salarié(e), vos derniers bulletins de salaire ;
- Caution parentale facultative (au choix de la Banque). Pas de caution parentale ou d'un tiers pour les affiliés ou adhérents LMDE.

Bon à savoir

Pour tout savoir, visitez le site du "Permis à un euro par jour".
Le prêt permis à 1 € est un prêt personnel affecté à taux zéro dans la limite de 1200 €, exclusivement réservé aux Jeunes inscrits au permis catégorie B (25 ans maximum) dans les auto-écoles partenaires de l'opération « Permis à 1 € par jour ». Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Atlantique.

[1]Coût moyen constaté dans le réseau Banque Populaire pour le prêt cité ci-dessus, et pour un client de 18 ans. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. Ce contrat d'assurance collective est souscrit par la Banque Populaire Atlantique auprès d'Assurance Banque Populaire (ABP), compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le code des assurances.